

INFONOTE

Assurance collective

Le 9 juin 2020

Vous accompagner : notre priorité **Crédit sur les primes d'assurance soins dentaires**

Prolongation jusqu'au 30 juin

Le 20 avril dernier, nous annonçons un crédit de 70 % sur les primes d'assurance soins dentaires de nos clients dont la garantie est pleinement assurée, pour les mois d'avril et mai. Nous sommes heureux de vous informer que nous prolongeons ce crédit jusqu'au 30 juin 2020.

Même si les cliniques dentaires ont commencé à réouvrir un peu partout au Canada, nous nous attendons à un volume de réclamations dentaires plus faible qu'en temps normal. Nous savons que les répercussions financières de la pandémie demeurent une préoccupation pour plusieurs de vos clients. C'est pourquoi nous prolongeons ce crédit d'un mois pour les aider en ces temps difficiles.

Ce crédit sera administré de la même façon qu'en avril et mai. Tous les clients dont la garantie est pleinement assurée, recevront un crédit mensuel de 70 % sur leurs primes d'assurance soins dentaires pour le mois de juin.

- Si nous facturons mensuellement votre client, nous porterons automatiquement le crédit du mois de juin à sa facture du mois de juillet. Aucune démarche n'est requise de sa part.
- Si votre client émet ses propres factures mensuelles, nous demandons qu'il porte le crédit du mois de juin à son relevé de facturation du mois de juillet.

Nous sommes là pour vous

Une communication semblable sera diffusée sur le site sécurisé des administrateurs de régimes afin de les informer du crédit sur les primes d'assurance dentaire. Comme toujours, votre conseiller de Desjardins Assurances est là pour vous. N'hésitez pas à lui faire part de toute question ou préoccupation.

Développement des affaires
Assurance pour les groupes et les entreprises

